

POUR LES SALAIRES.

POUR L'EMPLOI ET LES SERVICES PUBLICS,

CONTRE LA LOI D'AOÛT 2019 DE DESTRUCTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

TOUS EN GREVE DANS L'UNITE LE 15 JUIN 2021

Les mauvais coups contre les agent-es de la Fonction publique continuent de s'abattre en particulier sur le versant territorial qui est l'objet d'attaques incessantes. Mais aujourd'hui la coupe est pleine!

La loi du 6 août 2019 dite de Transformation de la FP conjuguée au projet de loi 4D constitue une remise en cause profonde de nos acquis sociaux mais met aussi en danger les services publics territoriaux dont la nécessité n'est plus à démontrer. Depuis le début de la crise sanitaire tout le monde s'accorde à reconnaître l'engagement quotidien des collègues de la FPT au service de toute la population 7 jours sur 7 et 24h sur 24!! Tout le monde a répondu présent...



Et bien, si les services publics locaux et leurs agent.e.s sont salués dans les discours, dans les faits le statut et les conditions de travail continuent d'être attaqués méthodiquement. Sans parler du pouvoir d'achat en berne. En effet l'Insee dans sa note annuelle sur les salaires dans la fonction publique confirme une perte de pouvoir d'achat importante des agents publics en particulier des bas salaires.

L'application des dispositions de la loi de transformation de la fonction publique, que nous avons rapidement rebaptisée « Loi de DESTRUCTION de la Fonction publique », confirme les craintes que nous avions. Il s'agit d'un véritable cheval de Troie destiné à attaquer nos acquis sociaux mais aussi les services publics territoriaux.

Par exemple : l'article 56 de la loi opère des restrictions au droit de grève des agents territoriaux, l'article 76 crée une nouvelle position statutaire : le détachement d'office qui va faciliter les privatisations et les externalisations de services et/ou de missions, les lignes directrices de gestion qui rendent opaques les mesures liées à la carrière, l'article 47 qui remet en cause les accords sur le temps de travail pourtant validés par les Préfectures, l'absence de transparence des décisions des employeurs concernant la carrière ou les conditions de travail des agent.e.s par le contournement des organismes paritaires en particulier le CHSCT !!



SNUTER - FSU

104 rue Romain ROLLAND - 93260 LES LILAS



LES SALAIRES C'EST PRIORITAIRE : DEFENDONS NOTRE POUVOIR D'ACHAT

Il y a urgence à combattre la politique libérale et austéritaire de ce gouvernement et à défendre nos emplois et les services publics de proximité. Sa stratégie est claire : affaiblir les services publics pour mieux les privatiser !! La baisse des salaires des agent-es est nette : gel de la valeur du point d'indice, aucune mesure de revalorisation des grilles de rémunérations, augmentation de la cotisation retraite, compensation incomplète de la CSG...

Or, les agents des collectivités et de leurs établissements sont les salariés les plus mal payés en France (source INSEE) C'est dans notre secteur que le salaire moyen est le plus faible.

Le pouvoir d'achat est en baisse ...



Quand on cherche on trouve!

Quelques exemples :

En Catégorie C : le salaire de début de carrière est de 1234€ net. (3€ seulement au dessus du SMIC)

En Catégorie B : Les salaires de début de carrière sont faibles par rapport à la qualification requise. Un rédacteur recruté par concours niveau BAC commence à un salaire net de 1275€ net. (41€ seulement au-dessus du SMIC)

En Catégorie A : L'absence de reconnaissance des qualifications et des responsabilités provoque un tassement des rémunérations et un manque d'attractivité pour celles et ceux qui voudraient « embrasser » une carrière dans la Fonction publique notamment dans la FPT .

Pourtant, une part toujours plus faible des revenus du pays est consacrée aux salaires de la Fonction Publique. Les agents coûtent moins cher aujourd'hui qu'il y a 15 ans.

POUR la reconnaissance du travail et l'engagement professionnel des agent-es, l'amélioration des déroulements de carrière

POUR obtenir l'augmentation des salaires, combattre le gel de la valeur du point d'indice et peser sur les négociations salariales du 6 juillet 2021

EXIGEONS ENSEMBLE:

65 points d'indice en plus pour toutes et tous (300€ par mois)

Un salaire minimum Fonction Publique à 1800€

La reconnaissance de nos qualifications

L'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique

Un préavis de grève a été déposé pour la journée du 15 juin



